



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté municipal n°2025-130 en date du 23 octobre 2025, le Maire de SAINT-ALBAN a prescrit l'enquête publique relative à la révision du Plan local d'urbanisme pour une durée de 31 jours consécutifs :

Du lundi 17 novembre 2025 à 8 heures 30 au mercredi 17 décembre 2025 à 17 heures 15 inclus.

Monsieur Jean-Baptiste GAILLÈGUE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Rennes.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique pourra être consulté par le public :

- En version numérique sur le site internet du registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6837>
- En version papier et en version numérique sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de SAINT-ALBAN, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00 (fermée le jeudi).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit dans le registre numérique disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6837> ; ce registre mettra à la disposition du public les observations et les propositions reçues par voie numérique.
- Par courrier électronique à l'adresse mail : enquete-publique-6837@registre-dematerialise.fr ; les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre numérique.
- Par courrier à adresser à l'attention de Monsieur Jean-Baptiste GAILLÈGUE, Mairie, 19 rue de l'église 22400 SAINT-ALBAN.
- Par écrit dans le registre papier aux jours et aux horaires d'ouverture de la mairie.
- Par écrit et par oral auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences définies ci-après.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Lundi 17 novembre de 8 h 30 à 11 h 30
- Mardi 25 novembre de 9 h à 12 h
- Samedi 6 décembre de 9 h à 12 h
- Vendredi 12 décembre de 14 h à 17 h
- Mercredi 17 décembre de 14 h 15 à 17 h 15

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport portant sur le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Ce rapport comporte notamment la liste des pièces du dossier d'enquête, une synthèse des observations et une analyse des propositions et contre-propositions du public et, le cas échéant, les réponses apportées par le responsable du projet.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-ALBAN, pendant un an à compter de sa remise. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande et à leurs frais auprès des autorités compétentes. Ces documents seront également consultables sur le registre dématérialisé.